

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

Le conseil d'arrondissement, a adopté le 6 novembre 2018 un premier projet de résolution numéro **PP18-14010** intitulé : «Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003), une résolution à l'effet de permettre, malgré l'article 10.1° du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14005), la subdivision de la ruelle privée portant le numéro de lot 1 870 166 du cadastre du Québec, en 2 lots distincts afin d'en permettre l'aliénation d'une partie à la propriété sise sur le lot 1 867 969 du cadastre du Québec occupée par le bâtiment situé au 7220, rue Clark.»

1. L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser le morcellement du lot 1 870 166 du cadastre du Québec en 2 lots distincts, et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003).

Ce projet déroge aux dispositions de l'article 10.1° du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement (RCA14-14005).

Ce projet vise la zone 0233 qui se situe entre les rues Clark, du Mile End, Jean-Talon O. et De Castelnau O.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **15 novembre 2018 à 18h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.

3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

4. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 7 novembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac

Journal Le Devoir, édition du 7 novembre 2018